

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le calendrier ci-après adopté à la séance ordinaire du 7 novembre 2018 relativement à la tenue des séances ordinaires des membres du conseil pour l'année 2019 est modifié par la résolution n° 181105 :

- |                       |               |
|-----------------------|---------------|
| ▪ 9 janvier           | ▪ 3 juillet   |
| ▪ 6 février           | ▪ 21 août     |
| ▪ 6 mars              | ▪ 4 septembre |
| ▪ 3 avril             | ▪ 2 octobre   |
| ▪ 1 <sup>er</sup> mai | ▪ 6 novembre  |
| ▪ 5 juin              | ▪ 4 décembre  |
- 

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille dix-huit.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général